

Renseignements à l'intention des administrateurs

Les personnes sans adresse permanente peuvent quand même voter aux élections provinciales. Voici comment vous pouvez les aider!

Votre établissement peut s'inscrire auprès d'Élections Ontario pour être autorisé à fournir aux électeurs et électrices admissibles sans adresse permanente un formulaire de Certificat d'identité et de résidence comme pièce d'identité temporaire au moment d'aller voter.

Quels organismes sont admissibles à participer à ce programme?

- Centres d'hébergement
- Banques alimentaires
- Établissements de soins de santé communautaires

Lorsqu'une élection provinciale est déclenchée dans votre circonscription électorale, Élections Ontario enverra une autorisation à l'intention des administrateurs à votre établissement. Si votre établissement ne la reçoit pas, veuillez contacter outreach@elections.on.ca.

Pour en savoir plus sur ce programme, visitez :

elections.on.ca/ID-temporaire



@electionsON | @electionsONfr



Voter sans adresse permanente

Vous n'avez pas de pièce d'identité indiquant à la fois votre nom et votre adresse de résidence? Voici comment voter aux élections provinciales.



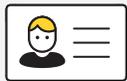
 elections.on.ca

 outreach@elections.on.ca

 1 888.246.3335 | ATS: 1 888.292.2312

Comment voter sans adresse permanente

Les centres d'hébergement, les banques alimentaires et les établissements de soins de santé communautaires peuvent s'inscrire auprès d'Élections Ontario pour être autorisés à fournir aux électeurs et électrices admissibles sans adresse permanente un certificat d'identité et de résidence lorsqu'une élection provinciale est déclenchée.



Ce certificat sert de pièce d'identité temporaire que les électeurs peuvent utiliser pour voter.

Qui peut voter aux élections provinciales?

Pour avoir le droit de voter à une élection provinciale, vous devez remplir ces trois conditions :



avoir au moins 18 ans le jour du scrutin



avoir la citoyenneté canadienne



résider en Ontario

Renseignements à l'intention des électeurs et électrices

Lorsqu'une élection provinciale est déclenchée dans votre circonscription électorale, suivez les étapes suivantes pour recevoir un formulaire de Certificat d'identité et de résidence :

- 1 Déterminez l'établissement où vous êtes retourné(e) le plus souvent pour manger ou dormir au cours des cinq dernières semaines.



- 2 Demandez à l'établissement un formulaire de Certificat d'identité et de résidence. S'il n'est pas inscrit à ce programme, demandez à l'administrateur de l'établissement de communiquer avec Élections Ontario pour s'inscrire.



- 3 Trouvez votre circonscription électorale et votre lieu de vote en saisissant l'adresse de l'établissement sur :



informationauxelecteurs.elections.on.ca

- 4 Remplissez et signez le formulaire avec un administrateur autorisé de l'établissement.



Vous et l'administrateur autorisé de l'établissement devez signer le formulaire pour que vous puissiez l'utiliser comme pièce d'identité.

- 5 Utilisez le formulaire signé comme pièce d'identité temporaire pour voter par anticipation ou le jour du scrutin.

